



LÀ

**où votre voix
compte**

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale (ci-après la « **Société** ») convoque ses membres à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le :

24 MAI 2023 À 19 H

au siège de la Société

257, boulevard du Centenaire
Saint-Basile (Québec) G0A 3G0

La Société et Promutuel Bois-Francis, société mutuelle d'assurance générale (ci-après « **Promutuel Bois-Francis** ») souhaitent fusionner en une seule société mutuelle d'assurance (ci-après la « **Société fusionnée** »).

L'assemblée générale extraordinaire aura notamment pour but :

1) **De soumettre** aux membres de la Société pour approbation, une convention de fusion devant intervenir entre la Société et Promutuel Bois-Francis.

Lorsque la convention de fusion aura reçu l'approbation des membres de la Société et celle des membres de Promutuel Bois-Francis, un avis d'intention de fusionner sera transmis par la Société et Promutuel Bois-Francis à l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **AMF** ») qui se prononcera sur la faisabilité et la viabilité du projet de fusion. Par la suite, une demande de permission de fusion sera envoyée à l'AMF qui l'acheminera à son tour au ministre des Finances, accompagnée de son rapport sur les motifs justifiant de faire droit ou non à la demande de permission de fusion. Cette demande de permission de fusion a pour objectif de demander au ministre des Finances d'approuver la fusion, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur les assureurs* (RLRQ, c. A-32.1).

Nous vous invitons à consulter la résolution spéciale et la convention de fusion qui sont disponibles sur le [site Web de la Société](#) et au siège social de cette dernière.

En conformité avec le *Règlement N° 1 – Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse 257, boulevard du Centenaire, Saint-Basile (Québec) G0A 3G0, au plus tard le 23 mai 2023 à 12 h, un formulaire de procuration dûment rempli, lequel est également disponible à cette même adresse. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.

Au plaisir de vous y rencontrer!

Mathieu Allison
Secrétaire de Promutuel Portneuf-Champlain,
société mutuelle d'assurance générale
Le mardi 9 mai 2023

PROMUTUEL
ASSURANCE
PORTNEUF-CHAMPLAIN